

MAIRIE D'ESNANDES

17137



Téléphone : 05 46 01 32 13
Télécopie : 05 46 01 21 93
Email : accueil@esnandes.fr

**Conseil Municipal
18 mai 2011
Compte rendu**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil onze, le dix huit mai, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2011

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Sylvia Pain, Christine Trichet, Béatrice Gomit, Virginie Vincendeau, Alain Bouvet, David Loutreuil, Joël Deschamps, Robert Portier.

Absents représentés : Béatrice Vinet par Sylvia Pain, Paul Couzard par David Loutreuil, Yvan Bailly par Alain Bouvet par Jean-Pierre Roblin, Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, Christine Guézou par Jean-Pierre Roblin.

Absent non représenté : Emmanuel Mandon.

Secrétaire de séance : David Loutreuil

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2011 : adopté à 18 voix

Toutes les délibérations sont adoptées à 18 voix, exceptée la délibération n° 2011-05/05 adoptée à 17 voix.

2011 – 01/05 – Création et transformation de postes

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la Commission du personnel du 17 mai 2011,

Monsieur le Maire propose, pour les besoins du service technique, de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions d'agent « espace verts et/ou entretien des bâtiments » à compter du 1^{er} juillet 2011.

Par ailleurs, suite aux commissions administratives paritaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du 29 mars 2011 et à l'avis favorable donné à la proposition de Monsieur le Maire d'Esnandes, la commune créé un poste d'animateur principal (filiale animation) pour un agent qui remplit les conditions d'avancement de grade au 01/01/2011.

2011 – 02/05 – Mandat de maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : Béatrice Vinet

Vu l'Assistance en Maîtrise d'ouvrage (AMO) publiée le 5 octobre 2010 pour la restructuration des équipements publics : groupe scolaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs et mairie,
Vu le dossier : étude de programmation et de faisabilité réalisées en Février 2011,

Vu la mission de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration des équipements publics : groupe scolaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs et mairie publiée le 30 Mars 2011,
Vu la commission technique réunie en mairie le 2 mai 2011 pour ouvrir les plis et procéder au choix du prestataire et le rapport rédigé,

A l'issue de cette réunion, le choix s'est porté sur : la SEMDAS pour un montant total de 52.839 €HT.

2011 – 03/05 – CASEL : renouvellement d'adhésion

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 décembre 1996, la commune d'Eslandes a adhéré au Comité d'œuvres sociales (CASEL) pour l'ensemble du personnel de la mairie et du CCAS.

La cotisation annuelle est calculée de la manière suivante :

- 0,75 % de la masse salariale de l'année précédente,
- 2% du traitement du mois d'octobre de l'année précédente,

La commune d'engage également à verser la cotisation pour l'assurance obsèques et la participation pour certaines médailles.

2011 – 04/05 – EID Atlantique : rapport d'activités 2010

Rapporteur : Fabrice Brisson

L'EID Atlantique (Etablissement interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) couvre 5 départements avec 55 agents permanents. Son budget est de 4 millions d'Euros. La lutte contre les moustiques est une mission de service public strictement encadrée par la législation et qui relève de la compétence des départements.

Dans ce contexte, les interventions de l' EID Atlantique sont encadrées dans chaque département par un arrêté préfectoral annuel qui :

- vise l'évaluation des incidences Natura 2000,
- fixe les zones et les communes concernées,
- désigne l'EID comme organisme de droit public chargé de la lutte contre les moustiques,
- définit les modalités opératoires en tenant compte de leurs effets sur la faune, la flore et les milieux naturels.

La lutte contre les moustiques représente un enjeu de santé publique : de nombreux insectes transmettent des maladies dites émergentes, au 1^{er} rang desquels figurent les moustiques. L'expansion de la Dengue (Antilles 2009), et les épidémies de Chikungunya (Ile de la Réunion 2005) et de West Nile (Etats-Unis 2003) illustrent ces propos.

L'EID Atlantique participe au réseau national de surveillance des moustiques mis en place au début des années 2000.

Afin de réguler la population des moustiques, l'EID Atlantique assure une surveillance permanente des niveaux d'eau afin de limiter la succession des assèchements et des remises en eau. Le traitement des larves, lorsque la densité est importante, se fait par un produit à base de Bti (homologué biodégradable).

A titre exceptionnel, des traitements anti-adultes peuvent être déclenchés en cas de forte nuisance.

En Charente-Maritime, l'EID Atlantique est organisée en 4 unités : Ré, Oléron Seudre, Gironde et Aunis. 29 espèces de moustiques sont recensées, 7 sont régulées. Ces espèces sont présentes dans les claires ostréicoles non exploitées, les marais salants abandonnés et les prés salés. On retrouve surtout le « Culex pipiens », moustique agressif envers l'homme, vecteur de nombreux virus à l'origine des encéphalites.

2011 – 05/05 – Délégation de signature urbanisme

Rapporteur : Michel Rougier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu des articles L410.1 et L 421.2.5 du code de l'Urbanisme, il ne peut, ni lui ni les élus ayant reçu délégation de signature, délivrer des documents d'urbanisme pour son nom personnel.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un élu pour délivrer les documents d'urbanisme tels que :

- certificat d'urbanisme
- déclaration préalable de permis de construire
- avis de préemption urbain, ...

Le conseil municipal désigne Madame Christine Trichet-Kubicek pour délivrer et signer les documents mentionnés ci-dessus.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

2011 – 06/05 – Subvention aux associations

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la Charte de la vie associative,

Vu la commission « vie locale et citoyenneté » du 12 mai 2011,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2011 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations	Fonction.	Invest.	Projet	Total
Espace camaïeux	« tronc commun »			4.160 €
Total				4.160 €

2011 – 07/05 – Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2010.

Rapporteur : Michel Rougier

Vu les article R2334-13 et suivants du CGCT,

Vu la circulaire du 10 décembre 2010 du Ministre de l'Intérieur,

Vu la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 8 avril 2011,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'indemnité représentative de logement (IRL) proposée au titre de 2010 est de 2184,72€ pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et de 2730,87€ pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

Monsieur le Maire rappelle que cette indemnité est versée par le CNFPT au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la dotation spéciale « instituteurs » (DSI).

Questions diverses :

La salle du Conseil Municipal étant en partie utilisée pour la distribution des sacs poubelles cette semaine, Monsieur le Maire en profite pour rappeler qu'il s'agit de la dernière distribution. En effet, le passage aux containers sera effectif dès septembre 2011. Monsieur le Maire invite chacun à bien renseigner les agents de la CDA, lors de leur prochain passage, pour signaler les éventuels problèmes que poseraient ce ramassage.

Monsieur le Maire interpelle chacun sur le prochain périmètre de la CDA de La Rochelle qui fait débat dans le cadre de la réforme territoriale. Il suggère à chacun de réfléchir sur les éventuelles propositions à faire pour alimenter les débats qui seront ouverts au prochain Conseil Municipal. En effet, chaque commune doit se prononcer sur ces périmètres et communiquer, à Monsieur le Préfet, l'avis de la commune. Entre des communes qui veulent intégrer la CDA, la disparition programmée par Monsieur le Préfet du SIVU L'ENVOL au prétexte que le SIVU ne réalise pas d'investissement – un comble pour un syndicat qui a été créé pour répondre à un objectif et à un projet éducatif, le regroupement de petits syndicats, autant de proposition à amender dans les meilleurs délais. L'ensemble des informations sont sur le site internet de la Préfecture : www.charente-maritime.pref.gouv.fr

Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Sylvia Pain, Joël Deschamps, font part du déroulement des travaux sur la commune :

- la réception des travaux de l'église devrait se faire bientôt,
- le décaissement du chantier des 26 logements,
- la réfection du terrain de football,
- les travaux de voirie : camping, Pointe Saint-Clément et Coup de vague, venelle de la fourche, rue de la croix, rue de la Fontaine, rue du levant, rue des écoles, lotissement des burelles, rue Pierre Mendès France,
- l'aménagement de l'entrée Nord d'Eslandes avec les bouchots,
- la piscine municipale opérationnelle pour accueillir la natation scolaire (excepté les écoles d'Andilly puisque la commune n'a pas souhaité proposer de natation scolaire aux enfants des écoles d'Andilly et de Sérigny)
- la réouverture du camping municipal avec des taux de réservation satisfaisant,
- la parution du prochain bulletin municipal,

Françoise Guigard fait un tour d'horizon des manifestations communales et celles organisées par les associations durant les prochaines semaines et invite chacun à lire attentivement le prochain numéro de l'Actu pour retrouver toutes les dates.

Yann Juin informe de l'ouverture du site internet du Parc du Marais Poitevin – présenté par son Président lors d'une rencontre avant ce Conseil municipal – et propose de le consulter car il rassemble une foultitude de renseignements : www.parc-marais-poitevin.fr

Fin de la séance à 21h45